



Accusé de réception en préfecture
095-219502572-20230703-d-2023-40-DE
Date de télétransmission : 11/07/2023
Date de réception préfecture : 11/07/2023

2023/1

Département du Val d'Oise
Ville de La Frette-sur-Seine

Conseil Municipal du 3 juillet 2023 Extrait du registre des délibérations Délibération n° D/2023/40

Nombre de Conseillers :
en exercice : 24
présents : 15
votants : 19

L'an deux mille vingt-trois, le trois juillet à 20 heures 30,
Le Conseil Municipal, légalement convoqué le vingt-sept juin, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Philippe AUDEBERT, Maire

Étaient présents :

Philippe AUDEBERT, Nathalie JOLLY, Claudine THIRANOS, André BOURDON, Laurence GUERNE, Steve IDJAKIREN, Bernadette VOOGSGERD, Carole BERGER-JACOB, Christian TETARD, Patrice GOSNET, Jean DECROIX, Chimina Kossiva NEGLOKPE, Alaine HOUREZ, Julia NOJAC, Grégory BENOIT,

Étaient régulièrement représentés :

Philippe BUIRON, par Philippe AUDEBERT
Patrice JACQUET, par Nathalie JOLLY
Philippe BARBIER, par André BOURDON
Laurent FOHRER, par Chimina Kossiva NEGLOKPE

Étaient absents :

Nathalie NIOGRET, Céline RICHARD, Brice BRUNET, Eliane CHIDIACK et Bruno MELGIES,

Formant la majorité des membres en exercice.

Chimina Kossiva NEGLOKPE a été élue Secrétaire de Séance

OBJET : MARCHÉ DE RESTAURATION COLLECTIVE - SIGNATURE DU MARCHÉ

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L2121-15 et suivants,

Considérant que le marché conclu pour la restauration collective arrive à échéance le 31 août 2023,

Considérant l'objet du marché de restauration collective qui concerne l'approvisionnement, la confection, la livraison de denrées et la mise à disposition de personnel encadrant,

Considérant qu'un nouvel appel d'offres ouvert a été lancé et que la Commission d'Appel d'Offres s'est réunie, le 14 juin 2023,

Considérant que l'offre retenue par la Commission d'Appel d'Offres et la mieux disante est celle de la société API RESTAURATION dont le siège social est situé 384, av du Général de Gaulle BP 85 59370 Mons-en-Barœul

Après en avoir délibéré, **à l'unanimité**,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer le marché avec le candidat retenu par la Commission d'Appel d'Offres.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus et ont tous les membres présents signé au registre.

Pour extrait conforme,



Le Maire,

Philippe AUDEBERT



La Secrétaire de Séance

Chimina Kossiva NEGLOKPE

Délibération rendue exécutoire du fait de :

- Sa transmission au contrôle de légalité le : 11/07/23
- Sa publication sur le site internet de la commune le : 11/07/23